

Madame, Monsieur,
Chers Docteurs,

La réglementation de World Rugby impose, comme standard obligatoire, que l'organisateur d'une compétition « majeure » doit prévoir la présence d'un médecin de match indépendant sur l'ensemble des rencontres de cette compétition. A ce titre, la PRO D2, va intégrer, dès la saison 2024/2025, des médecins de match sur chacune des rencontres de la phase régulière et des phases finales.

L'engagement de la FFR et de la LNR envers la sécurité, la santé et le bien-être des joueurs est une priorité majeure. La mise en place des médecins de match indépendants, a confirmé le rôle déterminant qu'ils peuvent avoir, notamment, dans la détection et la prise en charge des commotions cérébrales en match. Ils sont également, aux côtés des équipes médicales des clubs, des acteurs majeurs dans la prise en charge de la santé des joueurs.

Pour ce faire, la FFR et la LNR souhaitent élargir le groupe des médecins de match afin que chacune des rencontres de TOP 14, PRO D2 et de l'IN Extensio Supersevens puissent être couvertes. C'est pourquoi, **un appel à candidature des médecins de match est ouvert.**

Les médecins de match sont des officiels de la FFR désignés par celle-ci. L'ensemble des médecins de match bénéficient d'une formation, prise en charge par la FFR, sur leur fonction ainsi qu'une formation technique dédiée à l'utilisation des outils qui leur sont nécessaires. Ils doivent être indépendants des équipes participantes à la compétition sur laquelle ils officient. Lors des rencontres, le médecin de match est en charge, notamment, d'effectuer une demande de test d'évaluation d'impact à la tête pour un joueur si les critères pour réaliser une évaluation définis par le protocole HIA sont identifiés. Il peut également assister les médecins des équipes lorsqu'un joueur est blessé si cela est nécessaire. Le protocole médecin de match détaillant les fonctions de ce dernier est joint au présent courrier.

Pour postuler, le médecin candidat devra, par courrier électronique, envoyer, d'ici le 15 mars 2024 au plus tard, son CV, une lettre de motivation et toute autre documentation pertinente à l'attention du Comité médical (FFR) et de son Président, le Professeur Roger SALAMON roger.salamon@u-bordeaux.fr - Pascale.Chavasse-Riondet@ffr.fr, et de son Directeur médical, le docteur Jacques GIRARDIN : Jacques.Girardin@ffr.fr .